

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
1^{er} mai 2009
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 30 avril 2009, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de la Jamahiriya arabe libyenne
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux effectués par le Conseil de sécurité sous la présidence de la Jamahiriya arabe libyenne, au mois de mars 2009 (voir annexe), établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Abdurrahman M. **Shalgham**



**Annexe à la lettre datée du 30 avril 2009 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de la Jamahiriya arabe libyenne
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux effectués par le Conseil
de sécurité sous la présidence de la Jamahiriya
arabe libyenne (mars 2009)**

Introduction

Le présent récapitulatif des travaux effectués par le Conseil de sécurité sous la présidence de la Jamahiriya arabe libyenne, au mois de mars 2009, a été établi sous la supervision et la responsabilité d'Abdurrahman Mohamed Shalgham, Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies. La présidence du Conseil, assurée pour la deuxième fois par la Jamahiriya arabe libyenne et coïncidant avec la présidence libyenne de l'Union africaine, a privilégié le maintien effectif de la paix et de la sécurité internationales fondé sur une relation stratégique entre l'ONU et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine.

Le programme de travail mensuel a été adopté durant les premières consultations plénières, le 3 mars. Le Président l'a présenté à la presse lorsqu'il a été distribué aux membres du Conseil, et il a été mis en ligne sur le site Web de l'ONU et publié comme à l'ordinaire dans le *Journal des Nations Unies*.

Dans ce programme, tout en tenant compte des faits nouveaux récents et des vues exprimées par ses membres, le Conseil a inclu les questions concernant l'Afrique (Guinée-Bissau, Soudan, République centrafricaine, Tchad, République centrafricaine et sous-région, Libéria et Somalie), le Moyen-Orient et l'Asie (Liban, Afghanistan, la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, et Sri Lanka) et l'Europe (Kosovo et Bosnie-Herzégovine). Outre ses activités ordinaires, le Conseil a traité de questions générales comme la paix et la sécurité en Afrique et la non-prolifération, effectué une mission en Haïti et participé à un séminaire-retraite avec le Secrétaire général.

Le Conseil a examiné les questions énumérées ci-dessus à l'occasion de plus de 9 consultations plénières, 12 réunions et 1 débat interactif informel, qui ont débouché sur l'adoption de deux résolutions, la publication de deux déclarations du Président et trois déclarations à la presse, dont le Président a donné lecture.

Afrique

Guinée-Bissau

Le 3 mars, le Conseil a tenu des consultations plénières pour examiner la question relative à la Guinée-Bissau.

Le Directeur adjoint de la Division de l'Afrique II du Département des affaires politiques, Sam Ibok, a rendu compte au Conseil des assassinats du Président et du chef d'état-major des armées de la Guinée-Bissau, commis les 1^{er} et 2 mars 2009.

À l'issue de consultations, le Conseil a tenu sa 6089^e séance et le Président a été autorisé à faire une déclaration dans laquelle le Conseil a fermement condamné ces assassinats et a demandé d'en traduire les responsables en justice (S/PRST/2009/2). Les membres du Conseil y exhortaient en outre toutes les parties en Guinée-Bissau à faire montre de retenue, à préserver la stabilité et à respecter l'état de droit et la démocratie, et demandaient à la communauté internationale de concourir à la sauvegarde de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau et de continuer à appuyer l'entreprise de consolidation de la paix dans le pays.

Soudan

Le 6 mars, le Conseil a tenu des consultations plénières pour examiner la question relative au Soudan.

Le Président a présenté aux membres du Conseil une lettre datée du 6 mars 2009 que lui avait adressée le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne et Représentant du Président de l'Union africaine (S/2009/144). Cette lettre transmettait pour diffusion le texte d'une décision adoptée le 5 mars 2009 par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Le Conseil a entendu un exposé de la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, Catherine Bragg, qui a décrit l'évolution de la situation humanitaire au Darfour après l'expulsion des organisations de secours et exhorté le Gouvernement soudanais à revenir sur sa décision.

Le 10 mars, à l'occasion de consultations plénières, le Conseil a examiné la question intitulée « Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan ». Le Président du Comité, l'Ambassadeur Thomas Mayr-Harting (Autriche), a rendu compte au Conseil de la mise en œuvre du mandat du Comité tel qu'énoncé dans la résolution 1591 (2005).

Le 20 mars, le Conseil a tenu sa 6096^e séance pour examiner la question intitulée « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan ».

Le Conseil a entendu un exposé du Directeur du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Rashid Khalikov, qui a exprimé son inquiétude quant au sort des civils au Darfour, et exhorté à nouveau le Gouvernement soudanais à revenir sur sa décision et à honorer ses engagements. Le Directeur du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a insisté sur la nécessité de trouver un moyen d'apaiser les tensions et d'assurer durablement et rapidement la protection et l'assistance humanitaire, sur la base des principes humanitaires de la neutralité et de l'impartialité.

Le Conseil a entendu une déclaration du représentant du Soudan.

Des membres du Conseil ainsi que le Président, s'exprimant en qualité de représentant de son pays, et le représentant de la République tchèque (au nom de l'Union européenne) ont également fait des déclarations.

Le 26 mars, le Conseil a tenu des consultations plénières et le Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour, Djibril Bassolé, a présenté dans son premier exposé l'état d'avancement du processus politique au Darfour. Le Conseil a également entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires

humanitaires, John Holmes, qui a rendu compte des travaux de la mission d'évaluation menée conjointement par l'ONU et le Gouvernement soudanais.

République centrafricaine

Le 10 mars, le Conseil a tenu sa 6091^e séance pour examiner la situation en République centrafricaine. Il était saisi d'une lettre datée du 3 mars 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2009/128).

Le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, François Lonseny Fall, qui a insisté sur le fait que la mise en œuvre du cadre propice à une paix durable, arrêté à l'issue du dialogue politique sans exclusive tenu à Bangui en décembre 2008, se poursuivait comme prévu en dépit d'une récente vague d'attaques menées par les rebelles.

Le Président de la formation République centrafricaine, l'Ambassadeur Jan Grauls (Belgique), a également fait un exposé au Conseil, soulignant que les recommandations issues du dialogue étaient mises en œuvre et que le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix de la Commission serait bientôt en place.

Le Conseil a ensuite entendu une déclaration du représentant de la République centrafricaine, qui a insisté sur l'urgence de la création d'un bureau intégré des Nations Unies dans son pays.

À l'issue de cette séance, le Conseil a tenu des consultations plénières à l'occasion desquelles il a examiné la proposition du Secrétaire général d'établir un bureau intégré des Nations Unies en République centrafricaine.

La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région

Le 17 mars, le Conseil a tenu des consultations plénières pour examiner la situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région.

Le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, qui lui a rendu compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 1861 (2009) et le transfert d'autorité entre la mission de l'Union européenne (EUFOR) et la composante militaire de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), le 15 mars 2009.

Conformément à l'accord conclu lors de consultations, le Président a fait à la presse une déclaration dans laquelle les membres du Conseil se félicitaient de ce transfert d'autorité et prenaient note de l'achèvement de la formation dispensée aux membres du détachement intégré de sécurité et de son rôle en matière de protection des civils touchés par la crise au Darfour. Les membres du Conseil ont rendu hommage à l'Union européenne pour le déploiement réussi de l'EUFOR, son appui aux activités de l'ONU et sa contribution à la sécurité de l'acheminement de l'aide humanitaire, et se sont félicités des contributions que les Membres de l'ONU avaient apportées à la MINURCAT. Ils ont réaffirmé leur appui aux efforts engagés, en particulier dans le cadre du groupe de contact de Dakar coprésidé par le Congo et la Jamahiriya arabe libyenne. Ils ont réitéré la demande tendant à ce que les groupes

armés mettent en œuvre les accords de Syrte et de Libreville signés en 2007 et en 2008, respectivement, et ont encouragé les autorités et les acteurs politiques du Tchad et de la République centrafricaine à poursuivre leurs efforts en matière de dialogue national, dans le respect de l'accord de N'Djamena de 2007 et des conclusions du dialogue politique sans exclusive tenu à Bangui en 2008.

Libéria

Le 19 mars, le Conseil a tenu des consultations plénières et entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Libéria, Ellen Margrethe Løj, au sujet du dix-huitième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) (S/2009/86). La Représentante spéciale du Secrétaire général a fait valoir les progrès accomplis dans la réalisation des principaux objectifs de la phase de réduction des effectifs, en dépit d'obstacles majeurs, tenant notamment à la fragilité de la situation en matière de sécurité et à l'insuffisance des moyens des institutions garantes de l'état de droit. Les membres ont tous approuvé les recommandations préliminaires énoncées dans le rapport du Secrétaire général, tendant à maintenir les effectifs prévus par le mandat actuel de la MINUL en attendant le rapport d'une mission d'évaluation technique que conduira le Département des opérations de maintien de la paix.

Somalie

Le 20 mars, le Conseil a tenu sa 6095^e séance pour examiner la situation en Somalie. Il était saisi du rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2009/132) et du rapport du Secrétaire général soumis en application de la résolution 1846 (2008) du Conseil de sécurité (S/2009/146).

Le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, Ahmedou Ould-Abdallah, qui a présenté les détails de la mise en œuvre de l'Accord de Djibouti et souligné la nécessité d'un nouveau paradigme, fondé sur le lien entre gouvernance, sécurité et gouvernement. Tout en appelant instamment à une présence navale internationale qui soit une manifestation de solidarité, le Représentant spécial du Secrétaire général a défini la piraterie comme une entreprise, liée à l'échec de l'action menée à terre par l'État, et aux activités criminelles.

Le Conseil a entendu une déclaration du Ministre des affaires étrangères du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie, Mohamed Abdullahi Omaar. Le Ministre a mis l'accent sur les progrès récemment accomplis dans le processus politique même si certains acteurs refusent encore le dialogue, et a affirmé que la défaite des pirates exigeait le rétablissement de l'état de droit. Pour ce qui était de la stratégie de sécurité et de maintien de la paix, il a souligné qu'elle reposait sur les piliers jumeaux de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et a déclaré que la conférence pour les annonces de contributions qui se tiendrait le 22 avril serait cruciale au regard de l'apport de ressources.

Le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union Africaine, Ramtane Lamamra, a rappelé que l'AMISOM travaillait en étroite coopération avec le Gouvernement et s'est félicité de l'intention du Conseil d'envisager une opération des Nations Unies pour prendre la suite de la Mission.

Des membres du Conseil ainsi que le Président, s'exprimant en qualité de représentant de son pays, et les représentants de la République tchèque (au nom de l'Union européenne), de la Norvège et de la Malaisie, ont fait des déclarations. Samir Hosni a également fait une déclaration au nom de la Ligue des États arabes.

Dans une déclaration à la presse dont le Président a donné lecture, les membres du Conseil ont loué l'AMISOM pour sa contribution, engagé la communauté internationale à fournir des ressources supplémentaires et condamné les attaques contre la Mission. Ils se sont félicités des progrès réalisés dans le cadre du processus de Djibouti et ont rendu hommage au Président de la Somalie pour les initiatives qu'il prenait afin d'aller vers les parties qui n'étaient pas incluses dans ce processus. Ils ont en outre rendu hommage à l'action humanitaire et encouragé la communauté internationale à fournir un soutien financier et technique au Gouvernement. Les membres du Conseil se sont toutefois déclarés gravement préoccupés par l'insécurité qui régnait dans certaines parties du pays. Ils se sont également déclarés préoccupés par les actes de piraterie au large des côtes somaliennes et se sont félicités des efforts déployés pour combattre ce phénomène, tout en réaffirmant qu'il convenait d'en traiter les causes profondes dans le pays.

Moyen-Orient et Asie

Liban

Le 1^{er} mars, les membres du Conseil ont pris note du commencement des travaux du Tribunal spécial pour le Liban à la Haye, conformément à la résolution 1757 (2007), dont il était fait état dans la lettre adressée au Président par le Secrétaire général (S/2008/824).

Le 3 mars, à l'issue de consultations plénières, le Président a donné lecture d'une déclaration à la presse aux termes de laquelle les membres du Conseil se félicitaient de ce que le Tribunal spécial pour le Liban soit entré en fonctionnement, ce qui marquait une étape importante de l'action menée pour que les responsables de l'assassinat du Premier Ministre Hariri soient traduits en justice et pour qu'il soit mis fin à l'impunité, conformément au Statut du Tribunal. Les membres du Conseil ont félicité la Commission d'enquête internationale indépendante de son travail et le Secrétaire général de ses efforts pour mettre en œuvre la résolution 1757 (2007); ils se sont également félicités que l'ONU soit déterminée à ce que le Tribunal spécial s'acquitte de son mandat de manière efficace. Ils ont en outre réitéré leur appui au Tribunal et rappelé la résolution 1852 (2008), dans laquelle le Conseil soulignait qu'il importait que les États Membres continuent à coopérer pleinement avec le Bureau du Procureur, en application de la résolution 1757 (2007).

Le 10 mars, le Conseil a tenu des consultations plénières afin d'examiner le neuvième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité (S/2009/119). Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, Michael Williams, a présenté le rapport aux membres du Conseil et les a informés des faits nouveaux récents. Les membres du Conseil ont également entendu un exposé du Directeur de la Division Asie et Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix, qui a présenté les travaux de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

Afghanistan

Le 19 mars, le Conseil a tenu sa 6094^e séance pour examiner la situation en Afghanistan. Il était saisi du rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2009/135).

Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), Kai Eide, a présenté le rapport du Secrétaire général et mis le Conseil au fait de la situation en Afghanistan. Il a décrit les faits nouveaux encourageants, notamment les moyens accrus dont disposaient le Gouvernement afghan et les plans de réforme de la police et du secteur agricole, mais a insisté sur le fait que la concrétisation de ces éléments dépendrait de l'appui international. Il a engagé la communauté internationale à encourager les efforts visant à appuyer la police nationale, à promouvoir l'agriculture et à aider le secteur privé à combattre la corruption, le financement des insurgés et l'insécurité alimentaire, entre autres problèmes de longue date. Le Représentant spécial a constaté que la sécurité continuait de se détériorer et a présenté la tenue d'élections libres et équitables en août 2009 comme étant le principal défi politique. Il a déclaré en conclusion que, pour aboutir, les initiatives d'aide internationale devaient promouvoir un sentiment de contrôle par les Afghans.

Des déclarations ont été faites par les membres du Conseil ainsi que le Président, s'exprimant en qualité de représentant de son pays, et les représentants des pays suivants : Afghanistan, Canada, République tchèque (au nom de l'Union européenne), Norvège, Allemagne, Pays-Bas, Italie, Inde, Australie, République islamique d'Iran et Pakistan.

Le 23 mars, le Conseil a repris l'examen de la question à sa 6098^e séance.

Le Président a appelé l'attention sur un projet de résolution présenté par le Japon (S/2009/152), qui a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 1868 (2009). Le Conseil y a prorogé d'un an le mandat de la MANUA, et a décidé que la Mission et le Représentant spécial du Secrétaire général continueraient de mener les efforts civils conformément aux priorités qui leur avaient été fixées dans sa résolution 1806 (2008). Il y a également condamné les attentats visant des civils et les forces internationales, l'utilisation de civils comme boucliers humains par les Taliban et d'autres groupes extrémistes, et l'emploi d'enfants soldats. Le Conseil a en outre demandé de s'employer à assurer la crédibilité, la sûreté et la sécurité des élections qui seraient organisées en Afghanistan en 2009, reconnu le rôle essentiel que joue la MANUA afin d'appuyer ce processus, et demandé que soient honorés les engagements pris à la Conférence de Paris.

Après l'adoption de la résolution, le représentant du Costa Rica a regretté l'appauvrissement de la formulation du texte, du fait qu'il n'avait pas été tenu explicitement compte, dans le dispositif, de la préoccupation exprimée par son pays quant à l'augmentation du nombre de victimes parmi les civils en Afghanistan, tout en reconnaissant que les insurgés en étaient les premiers responsables.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 25 mars, le Conseil a tenu sa 6100^e séance pour examiner la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Lynn B. Pascoe, qui a déclaré pour commencer : « Deux mois après que des cessez-le-feu unilatéraux ont été déclarés à Gaza, nous nous retrouvons dans une situation inquiétante, dans l'impasse et l'incertitude. Malgré l'engagement et l'appui de la communauté internationale, très peu de progrès concrets ont été réalisés sur les grandes questions énoncées dans la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité ». Le Sous-Secrétaire général a déclaré en conclusion : « Il est important que le Quatuor et la communauté internationale agissent de manière concertée pour aider à stabiliser Gaza et à relancer le processus de paix. Il est nécessaire que les Gouvernements israélien et palestinien soient entièrement acquis à la solution des deux États. Nous avons besoin que les négociations se poursuivent, que les engagements soient mis en œuvre sur le terrain et qu'une stratégie soit mise en place pour apaiser les tensions et répondre aux besoins humanitaires urgents à Gaza. »

Pour ce qui est du Liban, le Secrétaire général adjoint a déclaré que la mort du représentant adjoint au Liban de l'Organisation de libération de la Palestine, tué le 23 mars par une bombe posée en bord de route, avait interrompu le calme relatif qui régnait dans le pays.

Après cet exposé, le Conseil a entendu des déclarations de l'Observateur permanent de la Palestine et du Représentant permanent d'Israël.

Des membres du Conseil ainsi que le Président, s'exprimant en qualité de représentant de son pays, et les représentants de l'Égypte et du Liban ont également fait des déclarations.

À la reprise de la réunion, le Conseil a entendu des déclarations des représentants de Cuba (au nom du Mouvement des pays non alignés), de la République arabe syrienne, de la République tchèque (au nom de l'Union européenne), du Brésil, du Maroc, du Qatar et du Bangladesh. Le Conseil a ensuite entendu des déclarations du Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Paul Badji, et des représentants des pays suivants : Indonésie, Équateur, Malaisie, Algérie, Mauritanie, Afrique du Sud, Norvège, Iran (République islamique d'), Nicaragua, Jordanie, Australie, République de Corée, Mali, Pakistan et Venezuela (République bolivarienne du).

Sri Lanka

Le 26 mars, le Conseil a tenu un débat interactif informel sur Sri Lanka afin d'échanger des vues sur la situation humanitaire et en matière de sécurité dans ce pays.

Le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires sur la situation humanitaire résultant du conflit entre les forces gouvernementales et les rebelles tamouls dans le nord de Sri Lanka. Le Représentant permanent de Sri Lanka, puis des membres du Conseil et le Président ont ensuite pris la parole.

Europe

Kosovo

Le 23 mars, le Conseil a tenu sa 6097^e séance pour examiner la question intitulée « Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité ». Il était à cet égard saisi du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2009/149).

Le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUK, Lamberto Zannier, qui a dit considérer les quatre mois écoulés comme une période dynamique pour le Kosovo et la MINUK, semée d'embûches et d'accomplissements majeurs. Le Représentant spécial a par ailleurs souligné que la situation restait globalement stable en dépit des risques d'instabilité. Il a en outre annoncé que la mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) assumait pleinement la responsabilité opérationnelle, sous l'autorité générale et dans le cadre de l'ONU.

Le Conseil a entendu des déclarations du Président serbe, Boris Tadić, et de Skender Hyseni (au nom du Kosovo).

Des membres du Conseil ainsi que le Président, s'exprimant en qualité de représentant de son pays, ont fait des déclarations, puis MM. Tadić et Hyseni ont échangé des vues.

Bosnie-Herzégovine

Le 25 mars, le Conseil a tenu sa 6099^e séance pour examiner la situation en Bosnie-Herzégovine.

Le Président a appelé l'attention sur un projet de résolution présenté par l'Allemagne, l'Autriche, la Croatie, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, l'Italie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Turquie (S/2009/154). Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 1869 (2009). Le Conseil y accueillait avec satisfaction la nomination par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, le 13 mars 2009, de Valentin Inzko comme Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine. Il y a en outre réaffirmé qu'il appartenait au Haut-Représentant de statuer sur l'interprétation des dispositions relatives aux aspects civils de la mise en œuvre de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine de 1995, et souligné le rôle du Haut-Représentant s'agissant d'assurer cette mise en œuvre et de fournir à cette fin des orientations aux parties.

Questions d'ordre général

Paix et sécurité en Afrique

Le 18 mars, le Conseil a tenu sa 6092^e séance pour examiner la question intitulée « Paix et sécurité en Afrique ». Il était saisi de deux lettres identiques datées du 24 décembre 2008, adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2008/813).

Après des déclarations liminaires du Président et du Secrétaire général, le Président du Groupe d'experts Union africaine-ONU sur les modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine, Romano Prodi, a présenté le rapport du Groupe d'experts (voir S/2008/813). Il a insisté sur la responsabilité qui incombe aux acteurs régionaux de régler les questions liées à la paix et à la sécurité dans leurs propres régions; il a souligné aussi que la paix ne pouvait pas être instaurée par la seule force militaire, et que tous les États Membres devaient s'engager en faveur du processus. Le Président du Groupe d'experts a également insisté sur la nécessité d'une vision commune, fondée sur des partenariats à long terme qui reposent sur des capacités institutionnelles crédibles, ce qui exige des ressources et des contributions, le contrôle devant être exercé par l'Afrique.

Le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, s'exprimant au nom de cette dernière, a souligné que le maintien de la paix en Afrique est une responsabilité commune exigeant de l'audace, un engagement concret accru, et l'harmonisation et l'unité des efforts.

Le Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, Nkosazana Dlamini Zuma, et les membres du Conseil ont fait des déclarations.

Le Conseil a également entendu des déclarations du Président du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, Edouard Aho-Glele, et des représentants des pays suivants : Cuba (au nom du Mouvement des pays non alignés), Brésil, République tchèque (au nom de l'Union européenne), Italie, Égypte, Canada, Congo, Algérie, Kenya, Norvège, Nigéria, Bénin, Argentine, Australie et Bangladesh.

Dans une déclaration dont le Président a donné lecture (S/PRST/2009/3), le Conseil a pris note avec intérêt du rapport du Groupe d'experts Union africaine-ONU et prié le Secrétaire général de lui soumettre, au plus tard le 18 septembre 2009, un rapport sur, notamment, les moyens de soutenir l'Union africaine lorsqu'elle mène des opérations autorisées par l'ONU, ainsi qu'une évaluation des recommandations du Groupe d'experts, en particulier celles qui se rapportent au financement et celles concernant la création d'une équipe mixte Union africaine-ONU chargée d'étudier la manière de mettre en œuvre ces recommandations. Le Conseil a en outre souligné qu'il fallait renforcer la capacité de l'Union africaine d'instaurer des partenariats stratégiques avec l'ONU, et de rendre plus prévisible, durable et souple le financement des organisations régionales.

Non-prolifération : République islamique d'Iran

Le 10 mars, le Conseil a tenu sa 6090^e séance pour examiner la question intitulée « Non-prolifération : République islamique d'Iran ».

Le Conseil a entendu un exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), Yukio Takasu (Japon), sur le rapport du Comité pour la période du 11 décembre 2008 au 10 mars 2009. Le Président a indiqué que le Comité avait reçu plusieurs rapports et échangé des lettres et des notifications avec des États concernant la mise en œuvre des sanctions, et a informé le Conseil de la publication du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur son programme de coopération technique pour 2009-2011. Il a également fait observer que le Comité avait reçu une lettre d'un État Membre qui demandait des conseils

concernant un navire (le *Monchegorsk*) dont il s'était avéré qu'il transportait du matériel militaire en provenance d'Iran, en violation de la résolution 1747 (2007).

Les représentants des États-Unis d'Amérique, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la France ont fait des déclarations.

Mission du Conseil de sécurité en Haïti

Le 19 mars, le Conseil a tenu sa 6093^e séance pour examiner la question intitulée « Mission du Conseil de sécurité », et a entendu un exposé du chef de la mission du Conseil de sécurité en Haïti.

L'Ambassadeur Jorge Urbina (Costa Rica), en sa qualité de chef de la mission du Conseil de sécurité en Haïti, a rendu compte au Conseil de la mission d'enquête qu'il avait menée du 11 au 14 mars pour évaluer la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 1840 (2008). Il a fait valoir que la mission avait pu évaluer par elle-même la situation en Haïti au moment où il semblait y avoir une possibilité d'assurer la stabilité et le développement durable. Soulignant les avancées dans le domaine de la réforme, il a fait observer qu'Haïti continuait d'être confrontée à l'insécurité alimentaire et à une situation humanitaire précaire, et que les autorités devaient promouvoir un consensus national pour poser fermement les fondations du développement socioéconomique.

Dans sa déclaration, le représentant d'Haïti, l'Ambassadeur Léo Mérorès, a exprimé sa gratitude au Conseil de sécurité pour la mission conduite, et a souligné que la situation sur le plan de la consolidation de la sécurité s'était nettement améliorée depuis 2005, bien que la situation sur les plans économique et social demeure fragile, en particulier après les quatre cyclones de 2008. Le représentant d'Haïti a réitéré que son pays s'était résolument engagé dans la voie du développement économique et a souligné l'importance de la conférence des donateurs qui devait être organisée à Washington.

Séminaire-retraite du Conseil de sécurité

Le Conseil a tenu son séminaire-retraite annuel avec le Secrétaire général les 20 et 21 mars pour examiner la question du maintien de la paix.